Association des Riverains du Lac des Pins Rouges

Assemblée générale annuelle 2021

Tenue virtuellement le 17 avril 2021

Présences:

Pour le CA actuel:

Mathieu Lemay, Marie-Claude Lalonde, Gilles Doucet, Pierre Delisle, Yvon Brissette, Paul Hotte

Membres:

Pierre Pelletier, Francis Thibault, Lison Bédard, Mylène Marchand, Philippe Thibault, Martin Ouellet, Lisa Bolduc, Denise Brunelle, Marie Chamberland, Sylvie Boucher représentant François Lemay, Richard Gagné, Pierre Thibodeau

1. Généralités sur ZOOM

Mathieu Lemay nous donne quelques trucs et astuces pour utiliser ZOOM entre autre comment lever la main pour parler.

1. Ouverture de l'assemblée

La rencontre débute à 10 :00 Heures

1. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour sans modification

Est proposé par Yvon Brissette,

appuyé par Lison Bédard

Accepté à l’unanimité

1. Procès verbal de l’AGA de 2019.

Aucune modification au procès verbal

Proposé par : Mathieu Lemay

Appuyé par : Pierre Pelletier

Adopté à l’unanimité.

1. États financiers

Yvon Brissette nous présente les revenus et les dépenses pour 2019 et 2020. Il nous fait remarquer qu’en 2020 nous avons dû payer une partie du travail pour l’écriture et la rédaction du Plan Directeur de l’Eau la municipalité assumant 1500$ et nous 650$ environ.

Une des dépenses est relative aux analyses de l’eau par le RSVL et ce poste représente quand même plus de 450$, toutefois pour 2021, notre personne responsable de ce dossier (Pierre Delisle) nous informe que le montant est diminué substantiellement à 125$.

Un autre poste assez important concerne les frais bancaires que nous payions à la Banque Nationale – 13$ pas mois, le CA a pris la décision de déplacer notre compte de la Banque à la Caisse Populaire de St Alexis, ceci nous occasionnera une diminution des frais assez drastiques, soit 2.95$ par mois.

Nous avons terminé l’année 2020 avec près de 300$ en banque et petite caisse.

1. Résumé des actions entreprises

6.1. Plan Directeur de l’Eau (PDE)

Mathieu Lemay nous fait un compte rendu des travaux que nous avons faits cette année et l’an passé.

Le PDE est un rapport conjoint dont votre association est responsable en collaboration avec la municipalité et l’OBVRLY (Organisme des Bassins Versants de la Rivière-du-Loup et des Yamachiche). Ce rapport est basé sur les études environnementales (Phases 1, 2 et 3) menées les dernières années et identifie les points à surveiller, améliorer et corriger s’il y a lieu ce qui résulte en actions que chacun des participants doit apporter. Un suivi doit se faire chaque année.

Le suivi n’a commencé que cette année dû à la pandémie, nous placerons sur le site Internet les actions que chaque participant devra réaliser cette année. Votre CA tient à souligner le travail effectué par l’OBVRLY qui fournit des informations pertinentes à la réalisation de certaines actions. La municipalité a aussi préparé et mis en marche certaines actions dont des règlements sur les bandes riveraines et l’inventaire des fosses septiques.

6.2. Suivi sur la qualité de l’eau

Comme vous le savez déjà, chaque année l’association effectue des tests pour mesurer la qualité de l’eau. Mathieu Lemay nous en fait le résumé.

Les indicateurs sur la santé du lac sont assez stables et nous pouvons dire que notre lac est assez en santé mais nous devons poursuivre les efforts afin de le conserver dans un tel état.

6.3. Suivi de la population de poissons (MFFP)

Une des actions du PDE s’intéresse à la population de poissons dans notre lac. C’est le Ministère de la Forêt, de la Faune et de la Pêche (MFFP) qui est le maitre d’œuvre pour cette action. En septembre dernier, une équipe est venue sur le lac et a tendu plusieurs filets pour attraper des poissons et en mesure la taille, le poids, en déterminer le type et le sexe. Cette équipe a aussi effectué des analyses sur l’oxygénation du lac. Les résultats nous parviendront au cours de l’automne.

6.4. Espèces envahissantes

Un autre aspect qui nous concerne tous est la prolifération de plantes envahissantes. Marie-Claude Lalonde nous communique le type de plantes et les dangers qu’elles représentent.

L’OBVRLY fournit des documents expliquant ces dangers et s’est offerte pour donner une formation où tous pourront participer. La forme et le moyen utilisé pour cette présentation nous sera communiquée et votre association en informera tous les membres.

La plante jugée la plus dangereuse (selon nos connaissances actuelles) est le myriophylle à épi qui peut nous être apportée au lac par des embarcations, soit nos propres embarcations ou celles de visiteurs. Sur cet aspect, depuis plusieurs années votre association demande à la municipalité d’installer une station de lavage des embarcations afin de contrer cette possibilité. Il semble que nous ayons été entendus car la personne sur le comité PDE à la municipalité nous a informés que ce sujet est présentement en discussion au conseil de ville.

Un autre aspect qui nous intéresse est la descente publique où la municipalité s’est interrogée sur l’utilisation de toutes les descentes sur son territoire et est présentement à redéfinir celle-ci avec l’aide de conseillers légaux.

6.5. Bande riveraine

La bande riveraine est la partie de terrain situé en bordure du lac et est de plus ou moins 10 à 15 mètres selon le type de terrain : plage, cap rocheux, etc.

La municipalité a émis un règlement en 2020 sur ces bandes riveraines, document disponible sur le site de la municipalité, ce document est très technique et assez aride à lire. Votre association en a informé la personne responsable et un pamphlet explicatif plus simple sera communiqué à tous les propriétaires autour des lacs de St Alexis.

Le règlement n’entraine aucune pénalité présentement mais à partir de 2024 des amendes seront alors données. Philippe Thibault estime que 2024 est assez loin et que la municipalité pourrait agir avant toutefois la municipalité semble vouloir laisser le temps aux proprios de se conformer. L’OBVRLY offre des formations sur le sujet et peut nous épauler dans l’acquisition de plantes ou arbustes genre achat de groupe avec des réductions intéressantes, c’est à discuter et votre CA vous en tiendra informé.

Lison Bédard demande s’il y a un suivi de la part de la municipalité, nous l’espérons.

La municipalité a déjà effectué un relevé en 2019 de bandes riveraines avec des photos prises des terrains problématiques.

Francis Thibault se demande si des résidences construites en bordure du lac depuis plusieurs années seront exemptées de ce règlement, on lui répond que d’autres municipalités reconnaissent un droit acquis pour les bâtiments mais que tout agrandissement pourrait être sujet à questionnement.

6.6. Suivi des installations septiques

La municipalité a commencé, il y a quelques années déjà, un inventaire des fosses septiques et présentement au lac 9 propriétés riveraines n’ont aucune donnée. Une de ces 9 a commencé des travaux de rénovations.

Un autre suivi sera effectué par la municipalité cette année.

6.7. Chemins

Les chemins, c’est d’abord la vitesse. À l’été dernier suite à une visite du MFFP, nous avons appris que selon le type de route la vitesse peut être limitée, ce que la municipalité a toujours esquivé. Selon le représentant du MFFP, notre chemin est dans le secteur du 40 Km/h et nous pourrions demander de limiter la vitesse à moins, comme 30 km/h tel qu’indiqué sur les panneaux qu’un citoyen a installé, ces panneaux ne sont pas conformes au ministère des transports. Votre association a déjà soumis à la municipalité sa demande pour limiter la vitesse à 30 km/h et par conséquent voudrait que celle-ci installe des panneaux conformes.

Sur le même sujet des chemins, Francis Thibault voudrait que l’association envoie une demande à la municipalité concernant l’entretien des chemins, entre autre le fait que le sable est entrainé lors d’orages vers le lac. Mathieu Lemay, vu les interactions avec la municipalité, favorise plutôt une discussion avec le conseil.

1. Navigation

Pierre Delisle nous fait un résumé des recherches effectuées par le comité navigation.

Beaucoup de travail de recherche et de contacts a été accompli par ce comité : contacts avec d’autres associations, avec les agences gouvernementales, etc. Pour réaliser que de vouloir annuler certains types d’embarcations est pratiquement impossible surtout depuis 2012 où le gouvernement fédéral a mis des règlements tellement contraignants que les gens qui veulent empêcher ces embarcations se découragent et abandonnent.

Toutefois, avec le support de la municipalité, il est possible de limiter la vitesse sur notre plan d’eau à l’aide d’un amendement au règlement fédéral. Aussi, comme mesure de sensibilisation, nous pourrions installer des balises indiquant une bande de 30 m des rives où il est déconseillé de naviguer rapidement. Cette suggestion est bien accueillie par l’assemblée et le prochain CA en discutera lors de leur rencontre.

En attendant une proposition est faite :

Il est proposé que le CA soit mandaté pour travailler à faire adopter une **règlementation limitant la vitesse** sur le lac, notamment par les actions suivantes:

* + Effectuer des représentations auprès de la municipalité de Saint-Alexis pour qu’elle présente un projet de règlement au fédéral.
  + Assister la ville au besoin dans la préparation du dossier à présenter au fédéral
  + Poursuivre la recherche d’information sur l’impact de la navigation sur le lac, entre autres, par une étude de la « capacité portante ».
  + Informer les riverains des intentions de l’association et des impacts de la navigation rapide

Proposé par : Pierre Delisle

Appuyé par : Francis Thibault

Adopté à l’unanimité

Après l’adoption, une personne dans l’assemblée, Martin Ouellet, signifie son désaccord avec la proposition toutefois comme il n’est pas membre il n’a pas le droit de participer au vote. Nous notons son désaccord. Toutefois, il voudrait participer au comité navigation, ce qui est possible. Également, Lisa Bolduc signifie qu’elle pourrait éventuellement s’opposer à une règlementation mais cela dépend des détails de celle-ci.

1. Descente publique

Nous en avons parlé précédemment, il n’y a rien à ajouter.

1. Baluchon des lacs

Ce projet est parrainé par l’auberge Le Baluchon et votre association a été invitée à participer à une rencontre qualifiée d’acceptation sociale.

Le projet prévoit le développement d’installations d’éco-villégiature autour des lacs Larose, Barnard et éventuellement du Vieux et vise à attirer des touristes voulant s’offrir une immersion dans un endroit plus sauvage.

En conclusion, ce projet est prévu de commencer en 2021, est-ce que cela nous affectera? Nous ne croyons pas.

1. Liens avec autres acteurs

Marie-Claude Lalonde nous informe que cette année, malgré la pandémie, des liens ont été créés avec d’autres associations pour échanger sur des sujets communs : rives, navigation, membership, interaction avec municipalité.

Avec l’OBVRLY, les relations se sont consolidées car étant la première association à produire un PDE l’OBVRLY nous a consultés pour leur donner des idées sur la réalisation d’un tel plan. Soyons honnêtes, cela nous a fait un petit velours.

1. Activités prévues pour 2021

Yvon Brissette nous présente les activités prévues pour votre CA en 2021 :

1. Suivi du plan directeur de l’eau
2. Espèces envahissantes (formation et sensibilisation)
3. Navigation
4. Vitesse sur les chemins
5. Transition vers la nouvelle règlementation sur les bandes riveraines
6. Élections des membres du CA

12.1. Proposition pour entériner mandat des administrateurs

* + Étant donné la situation exceptionnelle due à la pandémie, le CA propose d’entériner la décision de prolonger d’un an le mandat de tous les membres du CA.

Proposé par : Mathieu Lemay

Appuyé par : Lison Bédard

Adoptée à l’unanimité

12.2. Élections de membres du CA

Comme par les années passées, nous regroupons toutes les candidatures afin de simplifier le processus et les personnes intéressées donnent leur nom.

Nous avons 4 postes à pourvoir et voici ceux qui sont intéressés:

Mylène Marchand,

Martin Ouellet,

Marie-Claude Lalonde,

Yvon Brissette.

Il est proposé d’accepter toutes les candidatures

Proposé par : Lison Bédard

Appuyé par : Philippe Thibault

Adopté à l’unanimité.

1. Varia

Nous désirons remercier Francis Thibault et Steve Lemay qui ont, cet hiver, fait une patinoire et des pistes de ski de fond.

14 . Levée de l’assemblée

L’assemblée est levée à 12 :25.